

Bilan d'animation 2019

Site Natura 2000 FR7200673 «Grottes d'Azerat»

*Bilan d'animation du
Document d'Objectifs
Année 2019*





Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



24

Bilan d'animation 2019

Site Natura 2000 FR7200673 «Grottes d'Azerat»

*Bilan d'animation du
Document d'Objectifs
Année 2019*

Référencement :

Duhazé B., 2020. Bilan d'animation 2019 du site Natura 2000 FR7200808 « Grottes d'Azerat ». Convention cadre Etat/Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine. Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, 12 pages + annexes.

INTERVENANTS

Structure animatrice

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Antenne de Dordogne – 21, Rue de la Libération, 24 400 Mussidan
Tél. 05 53 81 39 57 - Email. antenne24@cen-aquitaine.fr
Site : www.cen-aquitaine.org - Site Natura 2000 : <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/azerat/>

Coordination, animation et rédaction :

Benoît DUHAZE, Chargé de mission

Présidence du Comité de Pilotage

M. le Préfet de la Dordogne

SOMMAIRE

INTERVENANTS	3
SOMMAIRE	4
LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES TABLEAUX.....	5
PRÉAMBULE.....	6
L'animation	7
Rappels des enjeux et des objectifs du Docob	7
MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE.....	8
Phase de mise en œuvre des mesures de gestion - Mesures contractuelles.....	8
Phase de mise en œuvre des mesures de gestion - Mesures non contractuelles	9
Phase de mise en œuvre des mesures de gestion - Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial.....	9
Phase de mise en œuvre des mesures de gestion - Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence.....	10
Phase d'amélioration des connaissances et suivis scientifiques	10
Phase de synthèse, de bilan et de mise à jour du Docob	11
LISTE DES ANNEXES.....	12

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation du site Natura 2000 « Grottes d'Azerat ».....	6
Figure 2. Nombre d'individus observés en fonction des dates de suivi	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I. Objectifs de site et objectifs opérationnels du site Natura 2000.....	7
Tableau II. Missions prévisionnelles d'animation pour le marché 2019.....	8
Tableau III. Bilan des comptages par espèce de 1996 à 2019 de la grotte du Douime Ouest.....	10
Tableau IV. Bilan des comptages par espèce de 1995 à 2019 de la grotte du Poirier	11

PRÉAMBULE

Le site des « Grottes d'Azerat » (FR7200673) est situé en Dordogne au sein du Périgord Noir. Le périmètre du site s'étend sur deux communes (Azerat et St-Rabier) et appartient au bassin versant de la Dordogne. À mi-chemin entre Périgueux et Brive-la-Gaillarde, les « Grottes d'Azerat » se situent à l'extrême orientale du canton de Thenon et au nord-ouest du canton voisin de Terrasson-la-Villedieu sur la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.

Le périmètre du site est de 462,4 ha (figure 1). Il prend en compte les gîtes de mise-bas et d'hibernation de populations de chauves-souris avec la présence de la grotte du Douime Ouest et de la grotte du Poirier, et une partie des territoires de chasse de ces dernières.

L'intérêt du site Natura 2000 repose sur la présence de huit espèces de chauves-souris qui occupent ces cavités en fonction de la période de l'année. C'est notamment en période de mise-bas et de transit (de début mars à fin novembre) du Grand/Petit Murin que l'on peut souligner l'intérêt primordial de la protection des populations présentes.

Le document d'objectifs (Docob) a été validé le par le Comité de pilotage (Copil) le 13 novembre 2007. Le 1^{er} juillet 2008, les collectivités locales ont décidé de laisser la présidence du Copil et le pilotage de l'animation aux services de l'État. Depuis le 6 janvier 2009, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN Aquitaine) est la structure animatrice du site. Une nouvelle tranche d'animation de 3 ans a été lancée le 12 décembre 2016.

Ce rapport dresse le bilan de la tranche d'animation 2019/2020.

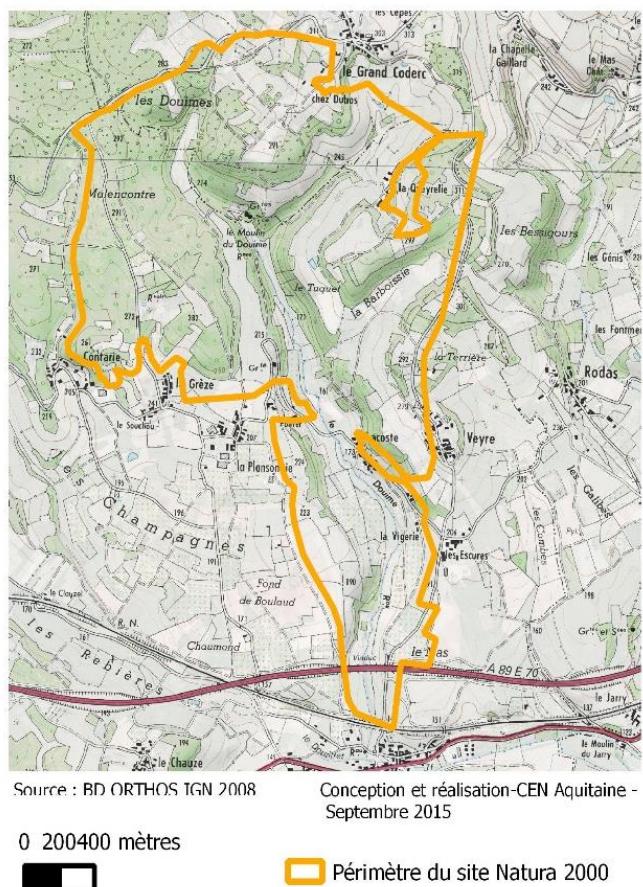


Figure 1. Localisation du site Natura 2000 « Grottes d'Azerat »

L'animation

Le Préfet du département de la Dordogne préside le Comité de Pilotage.

Le bilan 2019 est celui de la 11^{ème} année d'animation qui avait une durée initiale de 12 mois (du 13/12/2018 au 13/12/2019). Pour assurer une continuité dans l'animation du site en attendant le prochain marché public d'animation, une demande d'avenant temporel de report de la date de fin d'exécution a été sollicité pour être repoussé au 30 mars 2020 (demande en annexe 1 et avenant en annexe 2). Par ailleurs, en raison de l'épidémie du COVID-19, la date de clôture du marché a été de nouveau repoussée au 30/06/2020.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine est la structure animatrice du site. Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne est établi pour les MAEC système.

Le Docob est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/azerat/>

Rappels des enjeux et des objectifs du Docob

Enjeux de conservation

Le site des « Grottes d'Azerat » a été proposé comme site d'intérêt communautaire (SIC) car il présente un enjeu fort vis à vis des chauves-souris. Il abrite huit espèces dont sept sont d'intérêt communautaire.

La grotte du Douime Ouest accueille six espèces et celle du Poirier en accueille cinq. La grotte du Douime Ouest est essentiellement utilisée pendant la période de mise bas du Grand/Petit Murin et du Minioptère de Schreibers tandis que celle du Poirier sert de gîte d'hibernation essentiellement pour le Grand Rhinolophe.

Aussi, en termes d'enjeux, il est primordial d'assurer la tranquillité des espèces et de favoriser des territoires de chasse. Il apparaît nécessaire de protéger ces deux grottes et de maintenir les habitats de chasse des espèces dans un bon état de conservation.

Objectifs du Docob

Les objectifs du site Natura 2000 des « Grottes d'Azerat » se déclinent sous la forme de 4 objectifs de site et 12 objectifs opérationnels (tableau I). Ils constituent ainsi les lignes directrices à suivre pour la phase d'animation du site.

Tableau I. Objectifs de site et objectifs opérationnels du site Natura 2000

O1 Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial
O11 Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris
O12 Favoriser des territoires de chasse potentiellement utilisés par les chauves-souris
O2 Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces
O21 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique
O22 Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte principale du Douime
O23 Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site
O24 Evaluer l'impact éventuel de l'autoroute A89 sur la colonie en chasse
O25 Évaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces (bilan et expertise)
O3 Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces
O31 Mettre en place de la sensibilisation vis à vis de l'utilisation des vermifuges type ivermectine
O4 Animer l'application du Document d'Objectifs
O41 Préparer la mise en œuvre du Document d'objectifs
O42 Mettre en œuvre des mesures contractuelles
O43 Mettre en œuvre des mesures hors contrat
O44 Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan

MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice sont affinées chaque année, au regard des priorités définies en lien avec le Copil et la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT24). L'animation du site Natura 2000 était prévue autour des missions générales issues du marché attribué au CEN Nouvelle-Aquitaine par la DDT 24 (tableau II).

Tableau II. Missions prévisionnelles d'animation pour le marché 2019

Animation pour la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 "Grottes d'Azerat"
Tranche conditionnelle 2 / Période 2018- 2019

Désignation du prix	Nb jours	
	CM	CS
1. Phase de mise en œuvre des mesures de gestion - Mise en œuvre des actions contractuelles		
1.2 Prise de contact avec les propriétaires	3,0	
1.3 Diagnostic des parcelles	5,25	
1.4 Proposition de contrat et aide au montage de dossier	3,0	
1.5 Suivi de l'instruction des dossiers	2,0	0,5
1.6 Aide à la mise en œuvre technique des actions	1,0	
1.7 Suivi technique, administratif et financier	1,0	
2. Phase de mise en œuvre des mesures de gestion - Mesures non contractuelles		
2.3 Conduite d'opérations	1,0	
3. Phase de mise en œuvre des mesures de gestion - Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial		
	2,0	0,5
4. Phase de mise en œuvre des mesures de gestion - Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence		
	0,5	0,5
5. Phase d'amélioration des connaissances et suivis scientifiques		
	3,0	
6. Phase de synthèse, de bilan et de mise à jour du Docob		
6.1 Bilan annuel et évaluation des mesures de gestion	1,5	0,5
6.2 Préparation et animation du comité de pilotage	1,0	0,5
6.4 Mise à jour du docob	1,0	0,5
Total	25,25	3,00

Phase de mise en œuvre des mesures de gestion- Mesures contractuelles

Animation des contrats Natura 2000

L'animation de la contractualisation Natura 2000 répond principalement aux objectifs opérationnels suivants : « O11 Assurer la pérennité et la tranquillité des chauves-souris » et « O12 Favoriser les territoires de chasse préférentiellement utilisés par celles-ci ».

Suite à l'animation de 2019, aucun propriétaire n'a semblé intéressé pour s'inscrire dans un contrat.

Animation des MAEC

La PAC arrivant à échéance en 2020, des décisions gouvernementales n'ont pas permis de rédiger un PAEC pour la tranche d'animation en cours et aucune nouvelle MAEC n'a pu être engagée hormis celles contractualisées en 2015, arrivant à échéance en 2019, qui ont pu être reconduite une année. Néanmoins, préalablement à ces décisions, un travail prospectif auprès des exploitants agricoles avait été engagé.

Ainsi, les agriculteurs présents dans le PAEC ont été sollicités pour s'engager dans une MAEC. Quatre personnes ont manifesté un intérêt à la contractualisation et ont été rencontrées pour définir leur projet :

- Madame DELBOS Laurence, déjà engagée dans une MAEC. Elle a souhaité reconduire le contrat AQ_AZER_HE07 (HERBE 06 : retard de fauche et HERBE 03 : absence de fertilisation) mis en place en 2015 sur 10,51 ha de prairie.
La MAEC n'a pas pu être contractualisée sur 5 ans mais seulement reconduite sur l'année 2020.
- Monsieur CHATEAURET Jean-Philippe, déjà engagée dans une MAEC. Il a souhaité reconduire le contrat AQ_AZER_HE07 (HERBE 06 : retard de fauche et HERBE 03 : absence de fertilisation) mis en place en 2013.
La MAEC n'a pas pu être contractualisée sur 5 ans. Le projet de MAEC sera à définir lors de la rédaction du PAEC en 2021.

Suite à des problèmes de paiement et de déclaration à la PAC, M. CHATEAURET a été rencontré à plusieurs reprises pour comprendre et trouver des solutions à ses problèmes. Des entretiens avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne et le service MAEC de la DDT ont également été réalisés. À l'issue de ces échanges, la situation a été régularisée.

- Monsieur BIGRE Gérard, situé à la Chapelle Gaillard sur la commune de Saint-Rabier. Il s'agit d'une première contractualisation. Le projet de MAEC sera à définir lors de la rédaction du PAEC en 2021.
- Monsieur et Madame GAILLARD, situés au Grand Coderc sur la commune de Saint-Rabier. Il s'agit d'une première contractualisation. Le projet de MAEC sera à définir lors de la rédaction du PAEC en 2021.

Phase de mise en œuvre des mesures de gestion- Mesures non contractuelles

Animation de la charte Natura 2000

Suite au dernier comité de pilotage 2017, il est apparu que certains engagements de la charte Natura 2000, et notamment ceux liés à l'activité agricole, n'étaient pas adaptés. Aussi, des engagements par activités faisaient défaut. Une révision complète de la charte a alors été réalisée et adressée à la DDT24 et au comité de spéléologie de Dordogne en 2018. Le COPIL doit à présent discuter et le cas échéant valider la charte proposée.

Phase de mise en œuvre des mesures de gestion- Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial

Comme en 2018, une animation de découverte des chauves-souris à destination des écoles d'Azerat (classe de CE1) et de Saint-Rabier (classes de CM1 et CM2) devait être réalisée. L'épidémie du COVID-19 n'a pas permis de les effectuer. Ces deux animations seront intégrées dans le prochain marché public d'animation.

Phase de mise en œuvre des mesures de gestion- Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence

Un riverain de la commune d'Azerat a sollicité l'animateur en date du 03/02/2020 sur un projet d'exploitation d'une centrale d'enrobage bitumeux à proximité du périmètre du site Natura 2000 sur la commune de Thenon. Des éléments produit par l'avocat spécialisé dans les questions environnementales du groupe qui s'est structuré pour empêcher l'installation de la centrale ont été analysés.

Le service Natura 2000 de la DDT 24 a été sollicité pour se saisir du dossier en date du 05/02/2020. L'animateur a émis un argumentaire repris ci-dessous pour apporter les éléments de compréhension relatifs à Natura 2000 :

*« L'intérêt du site Natura 2000 repose essentiellement sur la présence d'une colonie de mise bas de Grand Murin (*Myotis myotis*). S'agissant d'une colonie de reproduction, les territoires de chasse revêtent une grande importance pour sa préservation. Les études réalisées sur les terrains de chasse démontrent que l'espèce exploite dans un rayon de 10 km autour de la colonie les zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant des sous-bois clairs et des végétations herbacées rases (prairies fauchées, pelouses calcaires, ...). »*

Au regard du dossier de demande d'enregistrement, le site se situe à proximité du site Natura 2000 "Grottes d'Azerat" (2,5 km) et dans l'emprise du périmètre de chasse de l'espèce (présence de prairies et de boisements). Il est néanmoins difficile de savoir si l'installation est susceptible d'avoir un impact sur les chauves-souris sans étude d'impact. La notice environnementale suppose aucun impact sans toutefois le démontrer car aucune étude n'a été produite. »

Phase d'amélioration des connaissances et suivis scientifiques

Ces suivis annuels des colonies de chauves-souris répondent à l'objectif opérationnel : « O21 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique ».

Suivi des populations en période de mise-bas (grotte du Douime Ouest)

Un suivi estival (tableau III et figures 2) de la grotte du Douime Ouest a été réalisé le 20/06/2019. Ce suivi vise à compter le nombre d'adultes et de jeunes de Murin de Grande taille (complexe Grand Murin/Petit Murin). Un total estimé de 1254 individus a été comptabilisé en sortie de gîte. La mise-bas a été avérée mais le comptage des jeunes n'a pas été possible. Tous les individus comptés étaient donc des adultes. Le Minioptère de Schreibers n'a pas été observé dans la grotte en 2019.

Au regard des comptages précédents, le nombre d'individu semble en augmentation constante.

Une analyse succincte des tendances d'évolution des effectifs du Murin de grande taille suppose une augmentation régulière du nombre d'individus car la droite de régression linéaire montre un coefficient directeur positif (Figure 2). Cette augmentation semble significative car elle est expliquée par près de 50% des valeurs. De 1996 à 2019, la moyenne de Murin est de 560 individus avec un minimum de 82 individus et un maximum de 1254.

Tableau III. Bilan des comptages par espèce de 1996 à 2019 de la grotte du Douime Ouest

Date	Murin de Grande taille (complexe Grand/Petit Murin)	Minioptère de Schreibers
13/05/1996	200	6
20/05/1997	300	2
09/06/1998	226	15
23/07/2000	400	0
01/07/2001	450	1
01/07/2003	400	0
20/06/2004	500	0
28/06/2010	550	10
09/08/2011	480	10
25/06/2013	534	0
26/06/2014	950	5
23/06/2015	934	2
10/08/2017	82	46
24/05/2018	1000	6
09/08/2018	700	0
20/06/2019	1254	0

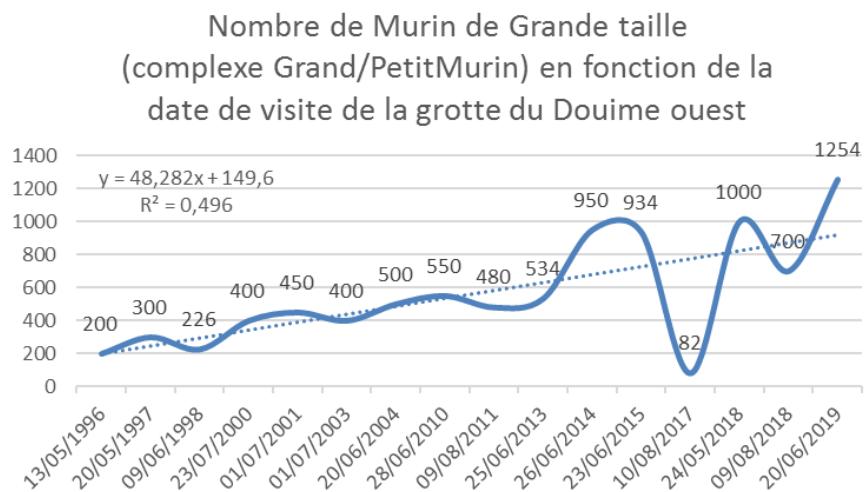


Figure 2. Nombre d'individus observés en fonction des dates de suivi

Suivi des populations en hibernation de la grotte du Poirier-Plansonnie

Le suivi des espèces présentes en hibernation dans la grotte du « Poirier-Plansonnie » permet de mettre en évidence deux espèces majoritaires, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

Le comptage s'est déroulé le 04 mars 2019 et fait état de 7 Grands Rhinolophes et 10 Petits rhinolophes

Une autre espèce a aussi été observée : 2 Murins de Daubenton.

Tableau IV. Bilan des comptages par espèce de 1995 à 2019 de la grotte du Poirier

	19/01/1995	14/11/1996	26/12/1997	05/12/1998	15/02/2000	13/12/2010	24/01/2014	29/01/2015	31/01/2017	04/03/2019
Grand Rhinolophe	30	12	25	39	14	38	21	28	14	7
Petit Rhinolophe	12	4	2	1	3	3	0	14	11	10

Phase de synthèse, de bilan et de mise à jour du Docob

- Réalisation du bilan d'animation

En raison de l'épidémie du COVID-19, le Comité de pilotage n'a pas pu se tenir. Il est repoussé à une date ultérieure.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Demande d'avenant temporel pour le marché d'animation du site Natura 2000 FR7200673 – Grottes d'Azerat

Annexe 2 – Notification de l'avenant